

Formation d'adaptation aux nouveaux actes professionnels des ambulanciers diplômés d'état (ADE)

PUBLIC :

Ambulanciers titulaires du DEA ou CCA.

PREREQUIS :

Être titulaire du DEA d'ambulancier ou équivalent avec diplôme obtenu avant le 1^{er} janvier 2023.

Facultatif : AFGSU niveau 2 en cours de validité (permet son recyclage).

DATES : Cf. catalogue formation et/ou site internet CESU 74

DUREE : 3 jours (21 heures)

HORAIRES : 08h00 – 16h30

LIEU : CESU 74

Centre Hospitalier Annecy Genevois site Annecy.

COÛT : 450 euros par apprenant.

MODALITES D'EVALUATION :

Évaluation continue des pratiques au cours de mises en situations de soins d'urgence et rapport de stage.

Délivrance d'une attestation de formation et d'une réactualisation de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, à l'issue de la validation de la formation.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de méthodes pédagogiques tout au long de la formation : méthode démonstrative, de découverte ou d'immersion.

TECHNIQUES PEDAGOGIQUES :

- Techniques de pédagogie active
- Résolution de problèmes et apprentissage par problème
- Mises en situation apprenante/scénario authentique
- Apprentissage par simulation
- Ateliers pratiques, ateliers de geste, apprentissages procéduraux.

INTERVENANT(S) :

Infirmiers, ambulanciers, enseignants en soins d'urgence du CESU 74.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Bulletin d'inscription à retourner par courriel :

cesu74@ch-annecygenevois.fr au plus tard 7 jours avant la formation

ACCESSIBILITE : nous consulter pour répondre à vos besoins.

Objectifs :

Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur. Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'AMU, selon les conditions règlementaires d'application et en lien avec le médecin régulateur.

Contenu de la formation :

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier
- Connaître le cadre règlementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
- Faire preuve de dextérité dans l'urgence
- Évaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin
- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin
- Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin :
 - Prendre la température, les pulsations cardiaques et la pression artérielle par voie non invasive
 - Recueillir la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique
 - Administrer en aérosols des produits non médicamenteux
 - Recueillir le taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive
 - Évaluer la douleur et observer les manifestations de l'état de conscience
- Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié :
 - Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé
 - Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux
 - Administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux
 - Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur
 - Recueil de l'hémoglobinémie
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles

CESU-08-07-2025-V5